

DÉVELOPPER SES AFFAIRES EN RDC ET À L'INTERNATIONAL GRÂCE À LA COMPLIANCE ET À L'ÉTHIQUE

Pourquoi ? Comment ?

Jeudi 5 octobre 2023 - Kinshasa

CONTEXTE

Le monde des affaires en RDC fait preuve d'un dynamisme réputé internationalement.

Cependant, la compréhension des bénéfices et des techniques de la compliance et de l'éthique, qui jouent un rôle de plus en plus crucial dans le développement des entreprises actives avec l'étranger, y souffre parfois de moins de maturité que dans d'autres économies.

Ainsi, « Éthique » et « Conformité » sont des concepts distincts qui incarnent des significations différentes, bien qu'ils aillent généralement de pair. Pour protéger les intérêts de leurs entreprises, des employés, des partenaires et des actifs, il est aujourd'hui recommandé aux dirigeants de promouvoir à la fois une culture éthique et conforme en interne.

Voici quatre raisons pour lesquelles les entrepreneurs congolais devraient tirer profit de la compliance et de l'éthique pour la croissance d'un business :

Avantage concurrentiel

Attraction des talents

Renforcement de votre réputation

Réduction des risques juridiques et financiers

Avantage concurrentiel

La compliance et l'éthique constituent un avantage concurrentiel pour votre entreprise. Dans un contexte international où la transparence et la responsabilité sont, sous les influences conjuguées des USA et de l'UE, de plus en plus valorisées, les

entreprises qui adoptent de manière visible des pratiques éthiques et se conforment aux réglementations sont perçues comme plus fiables et dignes de confiance que leurs concurrents. Cela peut permettre à l'entreprise de se démarquer sur le marché, d'attirer de nouveaux clients et de surpasser la concurrence. Des certifications et gratifications en matière de compliance et éthique voient aussi le jour, faisant office de « quality label » pour les entreprises se les voyant octroyer.

Attraction des talents

Des collaborateurs motivés et compétents sont aujourd'hui, en RDC comme partout dans le monde, un capital inestimable. Aujourd'hui, les employés les plus recherchés sont aussi de plus en plus ceux qui sont attirés par les entreprises qui accordent une grande importance aux valeurs défendues par la compliance et l'éthique. Travailler pour une entreprise qui respecte les normes éthiques et juridiques leur donne un sentiment de fierté et de satisfaction professionnelle. Cela peut aider votre entreprise à attirer et à retenir les meilleurs talents, ce qui est essentiel pour stimuler l'innovation et la croissance.

Renforcement de votre réputation

La conformité aux normes éthiques et légales renforce non seulement la réputation d'une entreprise, mais aussi et surtout celle de ses dirigeants et investisseurs. Les clients et les partenaires commerciaux sont de plus en plus attentifs à l'éthique des femmes et hommes avec qui ils font affaire. Une réputation solide en matière de compliance et d'éthique peut attirer de nouveaux clients, notamment étrangers, fidéliser les clients existants, mais également attirer de nouveaux investisseurs de renommée et partenaires commerciaux, ce qui peut contribuer à la croissance de l'entreprise, tout en favorisant la collaboration, les partenariats durables et l'accès à de nouvelles opportunités.

Réduction des risques juridiques et financiers

Le non-respect des réglementations peut entraîner des sanctions financières, des poursuites judiciaires, des dommages à la réputation tant de l'entreprise qu'à ses dirigeants et investisseurs, mais également des pertes et obstacles à l'acquisition de nouveaux contrats, clients, partenaires commerciaux, investisseurs, talents, ou encore subsides (inter)nationaux. En adoptant une approche proactive en matière de compliance et d'éthique, une entreprise peut réduire les risques juridiques et financiers auxquels elle est exposée. Cela permet de prévenir les litiges coûteux, les amendes et les sanctions, et les pertes commerciales en résultant, ce qui favorise la stabilité financière et le développement à long terme de l'entreprise.

LE PUBLIC CIBLE

Les orateurs qui animeront le séminaire ont été choisis pour leur excellente maîtrise de ces sujets qu'ils présenteront et commenteront à l'attention d'un public composé notamment d'**entrepreneurs**, de **dirigeants d'entreprise**, de **responsables de la compliance**, d'**avocats**, de **professionnels de la comptabilité** et de **juristes d'entreprises**.



OBJECTIFS DU SÉMINAIRE

La formation a pour objet de familiariser l'entrepreneur ou le dirigeant d'entreprise aux mécanismes importants de la compliance et de l'éthique des affaires en mettant l'accent sur des aspects pratiques et des standards internationaux de cette matière foisonnante et à lui présenter les évolutions constantes que subit la notion d'éthique des affaires. Les thèmes énumérés ci-après de manière non exhaustive seront abordés.

1) En matière de compliance :

Respect des lois et réglementations

La compliance en RDC implique le respect strict des lois nationales et des réglementations en vigueur. Cela inclut la conformité aux lois fiscales, aux lois du travail, aux lois anti-blanchiment, aux réglementations commerciales, aux lois numériques, ainsi qu'aux exigences spécifiques à chaque secteur d'activité. Les entreprises doivent s'assurer qu'elles opèrent dans le cadre légal établi par les autorités congolaises, et elles ne doivent pas faire l'économie de le faire savoir : statuts, code de conduite, immatriculation, identification, déclaration, ...

Prévention de la corruption

La RDC est confrontée à des défis majeurs en matière de corruption. Ainsi, la compliance en RDC exige une tolérance zéro envers la corruption. Les entreprises doivent mettre en place des politiques et des procédures visant à prévenir les actes de corruption, tels que le versement de pots-de-vin ou l'utilisation de moyens illicites pour obtenir des avantages commerciaux ou professionnels. L'entreprise peut développer des politiques et procédures de prévention de la corruption et y référer dans les contrats avec les fournisseurs, les clients et les partenaires commerciaux (clauses spécifiques relatives à l'interdiction de la corruption, aux obligations de conformité et aux mécanismes de vérification).

Protection des droits de l'homme et lutte contre l'esclavage moderne

La compliance, et particulièrement dans de nombreux secteurs fortement actifs en RDC, inclut également le respect des droits de l'homme et la lutte contre l'esclavage moderne. Les entreprises doivent veiller à ce que leurs activités n'entraînent pas de violations des droits de l'homme et qu'elles respectent les normes internationales du travail. En plus du Royaume-Uni et de son Modern Slavery Act (2015), certains pays européens, tels que la France et les Pays-Bas, ont introduit ou envisagent d'introduire une législation qui exige des entreprises de mener des diligences raisonnables sur leurs chaînes d'approvisionnement afin de prévenir les atteintes aux droits de l'homme, y compris l'esclavage moderne.

Conformité avec les mesures contre le blanchiment et les sanctions internationales

La RDC, comme tout autre pays, est confrontée à des risques de financement illicite d'organisations terroristes et criminelles. Les entreprises doivent s'assurer qu'elles n'entretiennent pas de relations commerciales avec des entités ou des individus sanctionnés, car cela pourrait avoir des conséquences graves sur leur réputation et leur sécurité financière. Cette conformité, de même que le respect des mesures contre le blanchiment, sont essentiels pour maintenir la confiance des partenaires commerciaux étrangers, tant au niveau de votre entreprise que du pays tout entier. Les entreprises qui ne respectent pas ces mesures peuvent être exclues des marchés internationaux et subir des conséquences économiques significatives.

2) En matière d'éthique des affaires :

Équité

Les entrepreneurs qui tiennent à entretenir une réputation d'honorabilité sont incités à adopter des pratiques commerciales équitables. Cela signifie traiter tous les individus et groupes de la société de manière juste, sans discrimination ni préjudice. Les dirigeants d'entreprises doivent évidemment veiller au respect des droits de

l'homme, mais aussi éviter l'exploitation et promouvoir l'inclusion, la diversité et l'égalité des chances.

Engagement communautaire

Une entreprise éthique s'implique activement dans la communauté où elle opère. Cela peut inclure des initiatives de responsabilité sociale, telles que des programmes de bénévolat, des dons à des organisations caritatives, des partenariats avec des organisations locales, de sponsoring d'activités culturelles locales ou la promotion de l'éducation et du développement durable. Ces actions démontrent l'engagement de l'entreprise envers le bien-être de la communauté et renforcent sa réputation éthique.

Responsabilité sociale

La responsabilité sociale des entreprises (RSE) dépasse de loin les seules obligations juridiques découlant du droit du travail ou des droits fondamentaux. Les entrepreneurs sont incités à prendre en compte les conséquences de leurs décisions et de leurs activités sur la société et l'environnement. Cela implique de minimiser l'impact environnemental, de contribuer au bien-être des communautés locales, d'investir dans le développement durable et de développer des formes de travail propres à promouvoir la dignité humaine.

Mécanismes de signalement

Une entreprise éthique peut mettre en place des mécanismes de signalement internes, tels que des lignes directes éthiques ou des boîtes de réception confidentielles, permettant aux employés de signaler des violations ou comportements contraires à l'éthique en toute confidentialité, et ce dans le but de protéger les intérêts de l'entreprise. De plus, elle devrait disposer de mécanismes de conformité pour surveiller et auditer ses pratiques internes afin de s'assurer du respect de ses engagements éthiques.

PROFIL DES FORMATEURS



Patrick DE WOLF

Membre de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles (1986) et du barreau de Kinshasa/Matété (2020). Il est associé et managing partner du cabinet. Il co-dirige l'équipe Droit des sociétés et financier.

Patrick DE WOLF est un spécialiste du droit des sociétés et des fusions-acquisitions, ainsi que de l'arbitrage national et international. Il est maître de conférences à l'UCLouvain et est un ancien membre du conseil de l'ordre des avocats du barreau de Bruxelles (2010-2013). Il est auteur ou co-auteur de nombreux articles et ouvrages spécialisés et conférencier régulier à des colloques et séminaires. Sa pratique transactionnelle et arbitrale ainsi que sa connaissance du droit OHADA, l'appellent régulièrement en Afrique, surtout centrale, dans le cadre de dossiers d'investissement, de restructuration ou d'arbitrage concernant des acteurs privés ou publics.



Daniel DJEDI DJONGAMBOLO OHONGÉ

Avocat au barreau du Sankuru, République Démocratique du Congo (2019). Il est conseil au sein du bureau de Kinshasa du cabinet DALDEWOLF.

Pr Dr Daniel Djedi Djongambolo Ohongé est également professeur invité à l'Université de Tshumbe (RD Congo) et, depuis 2013, chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université de Montréal (Canada), où il est par ailleurs devenu, depuis 2018, chercheur associé au Centre de Droit des Affaires et du Commerce International (CDACI). Il a aussi enseigné comme professeur associé à la Faculté de Droit de l'Université Catholique du Congo

et à la Faculté de Droit de Djibouti, où il a exercé pendant cinq ans comme consultant en droit des affaires pour des groupes internationaux et des institutions nationales djiboutiennes. est également professeur invité à l'Université de Tshumbe (RD Congo) et, depuis 2013, chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université de Montréal (Canada), où il est par ailleurs devenu, depuis 2018, chercheur associé au Centre de Droit des Affaires et du Commerce International (CDACI).



Mathieu MAES

Secrétaire-général honoraire de la Chambre de Commerce Internationale (ICC) en Belgique jusqu'en 2021, il est Chief Impact Officer au sein du cabinet DALDEWOLF.

Mathieu est diplômé en politique économique et sociale de l'Université UCLouvain, où il est régulièrement invité comme conférencier.

Expert en politique du commerce international, il a approfondi les matières de l'éthique et de la compliance tout en donnant des formations à des entreprises et des fonctionnaires étrangers. Il a ainsi publié le Guide anti-corruption pour les entreprises belges à l'étranger, et a été membre du conseil d'administration de Transparency International Belgique de 2016 à 2022.



Trésor-Gauthier M. KALONJI

Senior Tax Advisor au sein du bureau de Kinshasa du cabinet DALDEWOLF et en dirige l'équipe Fiscalité et Compliance.

Entre juin 2012 et avril 2023, il a été cadre supérieur (fonctionnaire) au Ministère des Finances de la République démocratique du Congo où il a exercé les fonctions de Chef de Bureau Pool

juridique et contentieux de la Cellule Technique d'Appui du Secrétariat Général aux Finances.

Trésor-Gauthier M. KALONJI est également professeur (affilié ou invité) de droit fiscal, droit des finances publiques, droit des affaires et droit économique au sein de quelques universités et hautes écoles en RDC ainsi qu'à l'étranger (Université pédagogique nationale, École nationale des finances, Leadership Academia University, Université de Bukavu, Aix-Marseille Université). Il est collaborateur scientifique à la chaire de droit fiscal de l'Université de Neuchâtel (Suisse).



Pierre PROESMANS

Membre de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles (2008). il en co-dirige le département Droit bancaire et des services financiers du cabinet DALDEWOLF.

Pierre est titulaire d'une licence en droit de l'Université catholique de Louvain-la-Neuve, d'une maîtrise en droit économique de l'Université Libre de Bruxelles et d'un LL.M. de l'Université de Georgetown (Washington D.C.). Il a passé avec succès les examens de 'Certified Compliance Officer' (2023).

Pierre est familier avec la réglementation bancaire et les questions de conformité, y compris les fonds d'investissement (UCITS, AIFMD), les services d'investissement (MiFID-MiFIR) et les services de paiement (PSD). Il conseille à la fois des sociétés réglementées belges et des sociétés étrangères sur leurs opérations transfrontalières.

Enfin, Pierre conseille les entreprises réglementées sur diverses questions relatives à l'application de la loi anti-blanchiment.

PROGRAMME

Jeudi 5 octobre 2023 - 9h - 17h

MATIN	Accueil : 8h30	Patrick DE WOLF	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction
	Intro : 9h	Mathieu MAES	<ul style="list-style-type: none"> • Développer ses affaires • Avantage concurrentiel • Réputation • Attraction des talents
	Pause café : 10h30- 10h45	Daniel DJEDI	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance • Transparence • Réduction des risques • Respect des lois et réglementations
Lunch : 13h - 14h			
APRÈS-MIDI	14h-16h30 (sans pause)	Trésor-Gauthier M. KALONJI	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité sociale • Prévention de la corruption • Protection des droits de l'homme et lutte contre l'esclavage moderne
		Pierre PROESMANS	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité avec les mesures contre le blanchiment et les sanctions internationales • Mécanismes de signalement

DATE ET LIEU

Le séminaire de formation se déroulera le **jeudi 5 octobre 2023**. Il aura lieu à l'hôtel **Kin Plaza Arjaan by Rotana** sis 88 Croisement des Avenues de la Justice et Ouganda dans la commune de la Gombe.

MODALITÉS PRATIQUES

Ce séminaire sera dispensé sur base d'une inscription préalable et moyennant une participation aux frais selon les modalités indiquées dans le document en annexe.

CONTACT

DALDEWOLF Avocats - www.daldewolf.com

E-mail : info.rdc@daldewolf.com Téléphone : +243 816 364 571

IPlus Consulting - www.iplusconsulting.net

E-mail : info@iplusconsulting.net Téléphone : + 243 823762894
+32 478 747360